



Conseil général de Brot-Plamboz

PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 27 juin 2022 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

Président : M. Pierre-Eric Jacot, président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.
3. Demande d'un crédit de Fr. 15'700.— pour le remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau propre desservant les Monts-de-Travers :
 - a) présentation du Conseil communal ;
 - b) rapport de la Commission financière.
4. Demande d'un crédit de Fr. 57'000.— pour la réfection du chemin communal de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges :
 - a) présentation du Conseil communal ;
 - b) rapport de la Commission financière.
5. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

1. Appel

Onze membres du Conseil général sont présents.

Sont excusés : MM. Mickaël Ducommun, Philipp Gehri et Pierre-Yves Nicolet.

Non excusé : M. Célien Currit.

2. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 est accepté sans aucune modification.

3. Demande d'un crédit de Fr. 15'700.— pour le remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau propre desservant les Monts-de-Travers

a) Présentation du Conseil communal

L'administratrice communale lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

M. Ralph Grobe explique qu'on aurait voulu remplacer uniquement le compteur mais que ce n'est plus possible, donc cela donne de plus gros travaux à effectuer. On espère que cela ira mieux après ces travaux par rapport à la perte d'eau du secteur Brot-Joratel.

M. Pierre-Eric Jacot demande pourquoi la récupération de la TVA. L'administratrice lui répond que la commune est assujettie à la TVA pour l'approvisionnement en eau.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret, président de la Commission financière, prend la parole pour ladite commission qui s'est réunie le mercredi 15 juin dernier. Ses membres ont eu des réponses aux questions posées par rapport aux fournitures qu'ils trouvaient chères et ont acceptés cette demande de crédit à l'unanimité. Ils proposent au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande d'un crédit de Fr. 15'700.— pour le remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau propre desservant les Monts-de-Travers, à l'unanimité des membres présents.

4. Demande d'un crédit de Fr. 57'000.— pour la réfection du chemin communal de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges

a) Présentation du Conseil communal

Après la lecture par l'administratrice du rapport du Conseil communal et de l'arrêté proposé, M. Nicolas Jeanneret, président du Conseil communal, prend la parole à la place de M. Nicolas Ducommun, conseiller communal responsable des chemins, qui s'est excusé pour son absence ce soir. Il explique que les derniers gravillonnages de certains chemins n'ont pas été concluants. C'est pourquoi le Conseil communal propose pour la remise en état de ce bout de chemin, de faire un essai de pose au large d'un micro béton bitumineux à froid par l'entreprise Divico. Il semble qu'avec la chaleur cela ne bouge pas et lorsqu'il fait froid ça tient également. Si des défauts devaient apparaître dans les deux ans, il y a une garantie. Le Conseil communal est conscient qu'un tel procédé coûte environ trois fois plus cher qu'un gravillonnage traditionnel, mais le gravillonnage a maintenant aussi augmenté.

M. Christian Jeanneret relève qu'il a vu un endroit réalisé avec ce procédé par Divico et que cela n'a rien à voir avec un gravillonnage, que c'est mieux.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret rapporte que, lors de la séance de la Commission financière du mercredi 15 juin dernier, ses membres, malgré un procédé novateur utilisé, se sont ralliés à l'unanimité au Conseil communal pour cette demande de crédit et demandent au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande d'un crédit de Fr. 57'000.— pour la réfection du chemin communal de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges, à l'unanimité des membres présents.

M. Nicolas Jeanneret informe que le délai référendaire pour les deux demandes de crédit de ce soir sera arrêté au 22 août 2022. L'idée serait de réaliser les travaux de réfection du chemin dans deux semaines car après cela devient trop tard dans la saison. Pour le Conseil général, il n'y a aucune objection à ce que les travaux débutent le plus vite possible, ils acceptent au nom de la population pour les deux demandes de crédits.

5. Divers

- M. Nicolas Jeanneret n'a rien de spécial.
- M. Xavier Ducommun informe que le Slow-Val aura lieu le 11 septembre prochain.
- M. Ralph Grobe parle du dernier relevé d'eau. Il y avait une perte de 26% au secteur Brot-Joratel (perte assez régulière) et de 8% aux Petits-Ponts. M. Pierre-Eric Jacot rappelle que le Conseil général a aussi accepté de commencer les travaux pour l'eau avant la fin du délai référendaire.

- M. Pierre-Eric Jacot demande ce qui est prévu pour le chemin de la Combe-des-Fontaines. Il lui est répondu que la pose d'une couche de gravillonnage y est prévue cette année.
- M. Christian Jeanneret trouverait judicieux de ne pas rouvrir l'hiver le bout du chemin des Plânes jusqu'à la sortie de la forêt des Loges comme cela avait été fait l'année passée. M. Pierre-Eric Jacot pense que c'est une bonne réflexion. La commune est responsable en cas d'accident si c'est mal déneigé et, de plus, cela n'a pas de sens car le chemin complet de Thomasset-Jogne est autorisé uniquement aux bordiers durant l'hiver.

Le Conseil général décide, avec 13 voix pour et une abstention, de ne plus ouvrir le bout de chemin susmentionné durant l'hiver.

Comme la parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :
Noémie Grezet

Le président :
Pierre-Eric Jacot